

Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 06/2023

Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Madame Zoé Frédérique Oulevey - Présidente, Messieurs Pascal Capon, Olivier Fallet, Arthur Domenig, Michel Kocher - suppléant, s'est réunie le 11 septembre à la Salle de Municipalité en présence de M. Frédéric Rohrbach, Syndic pour statuer sur le préavis municipal No 06/2023 – Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034.

L'analyse de ce préavis et les informations complémentaires apportées par M. Frédéric Rohrbach amènent la Commission aux commentaires suivants :

- la bonne nouvelle: la participation attendue de la commune de St-George pour ce nouveau fonds est plus de trois fois inférieure à celle du fonds actuel, soit de CHF 9.-/habitant/an au lieu de CHF 31.-/habitant/an
- le point d'attention: il est demandé que les communes inscrivent sur un fond de réserve la totalité de leur participation attendue sur 10 ans dès la première année, soit une charge supplémentaire de CHF 96'210.- pour la période comptable 2024 (sur la base des statistiques de la population 2022)

Considérant les états financiers de la Commune, le montant considéré est absorbable au titre du compte de résultat. Cependant, si la Région de Nyon souhaitait appeler la totalité du montant considéré en 2024, la Commune pourrait être amenée à effectuer un emprunt bancaire supplémentaire pour y répondre. Compte tenu des taux d'intérêts actuels, la Commission de Gestion et Finances recommande à la Municipalité de négocier un étalement sur une période minimale de deux ans de la constitution du fond de réserve, soit 50% en 2024 et 50% en 2025. Par ailleurs, la Commission de Gestion et Finances recommande que la gouvernance de ce deuxième programme soit renforcée afin de s'assurer que les actions entreprises prennent en compte les besoins de la population de St-George.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 06/2023 - Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 - avec les recommandations sus-mentionnées.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente



Zoé Frédérique Oulevey

Un membre



Pascal Capon

Un membre



Arthur Domenig

Le suppléant



Michel Kocher

Le rapporteur



Olivier Fallet